

Département du LOT
Commune de
ANGLARS-NOZAC

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 10 avril 2025

Présents : Pascal SALANIE – Serge BAZIN – Joëlle MONTAGNE – Philippe BURNENS – Nelly ESPAGNAT — Cécile GUEGUEN - Ludovic GEAY- Sandrine GAZARD-MAUREL

Absents avec procuration :

Absents sans procuration : Frédéric DAVID

Secrétaire de séance : Sandrine GAZARD-MAUREL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h37.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée désigne Sandrine GAZARD-MAUREL comme secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025 :

Le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux est adopté à l'unanimité.

Point 1 : Vote des taux de la fiscalité directe locale. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Par délibération du 04/04/2024 le Conseil Municipal avait fixé pour 2024 les taux des impôts à :

TH : 8.76 %
TFB : 33.23 %
TFPNB : 71.21 %

Il est proposé, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024, dans le respect des règles de liens entre les taux en vigueur, et de les porter à :

TH : 8.90 %
TFB : 33.75 %
TFPNB : 72.32 %

VOTE : POUR 8 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 2 : Subvention 2025.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution de subventions aux associations suivantes pour 2025.

APE : 300.00 €

USN : 900.00 €

La Raffle : 250.00 €

Fondation du Patrimoine : 55.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve l'attribution de ces subventions au titre de 2025 et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

VOTE : POUR 06 CONTRE 0 ABSTENTION 02

Point 3 : Subvention 2025 La Relincoise.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution de subvention à l'association « La Relincoise » pour 2025.

En effet, un membre du Conseil Municipal est membre du bureau et ne prendra pas part à la délibération.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 700.00 € à la Relincoise au titre de la subvention 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 700.00 € au titre de 2025 à l'association « La Relincoise » et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaire à cette décision.

VOTE : POUR 06 CONTRE 0 ABSTENTION 01

Point 4 : Subvention 2025 Comité des Fêtes.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution de subvention à l'association Comité des Fêtes pour 2025.

En effet, des membres du Conseil Municipal sont membres du bureau et ne prendront pas part à la délibération.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000.00 € au Comité des Fêtes au titre de la subvention 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 2 000.00 € au titre de 2025 au Comité des Fêtes et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

VOTE : POUR 06 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 5 : Subvention 2025 La Laie.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer sur l'attribution de

subvention à l'association La Laie pour 2025.

En effet, un membre du Conseil Municipal est membre du bureau et ne prendra pas part à la délibération.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 150.00 € à La Laie au titre de la subvention 2025.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 150.00 € au titre de 2025 à La Laie et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

VOTE : POUR 07 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 6 : Vote du budget primitif 2025 : Commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif communal 2025 comme suivant :

Fonctionnement : 347 604.02 €

Investissement : 82 611.81 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 08 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 7 : Vote du budget primitif 2025 : Assainissement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Assainissement 2025 comme suivant :

Fonctionnement : 5 804.37 €

Investissement : 15 253.54 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 08 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 8 : Vote du budget primitif 2025 : Eau.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Eau 2025 comme suivant :

Fonctionnement : 123 954.02 €

Investissement : 74 366.79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 08 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 9 : Vote du budget primitif 2025 : Photovoltaïque.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif photovoltaïque 2025 comme suivant :

Fonctionnement : 3 649.18 €

Investissement : 2 171.68 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR 08 CONTRE 0 ABSTENTION 0

DIVERS :

- Point sur la commémoration 8 mai.
- PCS : Information sur l'avancement du dossier.
- Coop : Le 29 avril 2025 à 18h30 : Rendez-vous pour faire le point des travaux à effectuer et y travailler.
- Une enquête publique aura lieu du 05 mai au 02 juin 2025 (élevage canin à Mourlon).
- Prochain CM : 15 mai 2025 à 20h00.

Fin de séance à 20h06.